

Règlement Particulier
Tournoi Départemental Jeunes de Badminton de Charbonnières et Marcy
du 24 et 25 mars 2018 (N° autorisation : xxx)

Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton édictées par la FFBA. Le présent règlement complète le règlement général des compétitions ainsi que le règlement particulier du Grand Prix Départemental Jeunes. La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

- 1 - Le Juge-Arbitre principal est Patrice TOURSEL du BACLY (69)
- 2 - Les juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 3 - Le tournoi est ouvert aux joueurs Poussins U11, Benjamins U13, Minimes U15, Cadets U17 et Juniors U19 des clubs du département du Rhône. Les joueurs doivent être en règle avec la FFBA au moment de leur inscription.
- 4 - Les joueurs peuvent s'inscrire dans une catégorie d'âge par journée (sa catégorie ou supérieure), mais ne peuvent pas disputer deux tableaux identiques. Les tableaux SH et SD sont ouverts aux catégories poussins U11, benjamins U13, et minimes U15. Les tableaux DH, DD et DX sont ouverts aux catégories cadets U17 et juniors U19.
- 5 - Les catégories poussins U11 et minimes U15 se joueront le samedi 24 mars. Les premiers matchs des poussins U11 pourront commencer à partir de 09h00. Les catégories benjamins U13, cadets U15 et juniors U17 se joueront le dimanche 25 mars. Les premiers matchs pourront commencer à partir de 09h00.
- 6 - Les tableaux seront constitués avec une 1ère phase en poules, suivie d'une 2nde phase en élimination directe ou d'une poule unique de 5 selon les séries (Voir règlement du Grand Prix Départemental Jeunes)
- 7 - Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- 8 - La date limite d'inscription est fixée au 09 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi).
- 9 - La date de tirage au sort est fixée au 14 mars 2017.
- 10 - Les droits d'inscription s'élèvent à 6€ à l'ordre de l'ASMC Badminton - 69 au moment de l'inscription.
- 11 - Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants retenus sont les Babolat 4 en vente dans la salle.
- 12 - Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales. Les arbitres ou Top Gones souhaitant officier sont invités à se faire connaître auprès du juge arbitre. Cependant en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour résoudre le problème existant.
- 13 - Tout joueur devra dès son arrivée dans le gymnase pointer à la table de marque et présenter sa licence compétition à la personne déléguée.
- 14 - A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 15 - Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBA, est exigée sur les terrains.
- 16 - Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain est de 3 minutes (test des volants avant échauffement compris).
- 17 - **Rappel** : les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leurs matchs (volants, raquettes, bouteilles...).
- 18 - Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service (2 fois de suite au maximum), puis « faute ». Tout volant touchant une infrastructure en cours de jeu sera compté « faute ».
- 19 - Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou des responsables pour les mineurs. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- 20 - Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
- 21 - Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra en informer la table de marque et les Juges-Arbitres et obtenir l'accord de ces derniers.
- 22 - L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges-Arbitres, aux arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.
- 23 - **Contestations** : seul le **responsable d'un club** pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 24 - Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
- 25 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au juge arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.
- 26 - **Tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition (ou avant la compétition après le tirage au sort) devra envoyer par courrier un justificatif au plus tard dans les 5 jours après la compétition à : Commission Régionale Arbitrage - Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton- 37 route du Vercors 38500 St Cassien; sous peine de sanction fédérale**

Le 21 janvier 2018

TOURSEL
Patrice 